

DOSSIER « CONTRAT PÉDAGOGIQUE TRIPARTITE »

1^{ère} partie

Formation en emploi

Réunissant :

- Nom et prénom de l'étudiant¹ : Tél. :
Mail :
- Nom et prénom du directeur du lieu de formation pratique : Tél. :
Mail :
- Nom et prénom du praticien formateur : Tél. :
Mail :
- Nom et prénom du responsable de formation pratique du site² : Tél. :
Mail :
- Nom et prénom du responsable du suivi de formation pratique³ du site: Tél. :
Mail :

Se déroulant à :

coordonnées de l'institution

et du lieu de formation pratique

Indiquez, pour le système informatique de gestion des études AGE-FP de la HES-SO, si le PF est :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> inscrit à un CPG PF HES | <input type="checkbox"/> en formation CPG PF HES |
| <input type="checkbox"/> est certifié PF HES | <input type="checkbox"/> en attente d'une reconnaissance d'acquis PF HES |
| <input type="checkbox"/> au bénéfice d'une reconnaissance partielle d'acquis | <input type="checkbox"/> au bénéfice d'une reconnaissance complète d'acquis |
| <input type="checkbox"/> au bénéfice d'une attestation d'équivalence | <input type="checkbox"/> en situation particulière (prolongation de la date de la |
| <input type="checkbox"/> non reconnu (institution non indemnisée) | mise en conformité avec le dispositif de FP accordée) |

La première partie du Dossier « Contrat pédagogique tripartite » est remplie et signée par les partenaires avant l'entrée en formation.

¹ Pour faciliter la lecture, ce document utilise la forme masculine, il s'adresse de fait toujours aux femmes et aux hommes

² Pour les étudiants en emploi, selon le site, le signataire est un membre de la direction ou du Service d'Admission

³ Respectivement selon le site, responsable de formation, répondant, référent ou chargé de formation pratique

Spécificités pour les étudiants en formation en emploi

L'étudiant qui s'inscrit en formation en emploi fournit au site de formation des documents relatifs à son engagement dans l'institution conventionnée (cahier des charges, copie du contrat de travail, etc.). Si l'institution n'a pas signé la « Convention sur la formation pratique HES-S² » de la HES-SO elle se référera au *nota bene* ci-dessous.

L'immatriculation de l'étudiant ne sera définitive qu'après réception de la confirmation transmise par le site.

L'étudiant en emploi est engagé depuis (mois, année) :

Taux d'activité durant la formation : %

Fonction durant la formation :

Orientation :

Animation socioculturelle Education sociale Service social

La direction du lieu de formation pratique signataire accepte que l'étudiant signataire accomplisse sa formation en emploi dans le site de formation HES signataire. Elle s'engage à lui accorder les conditions nécessaires au bon déroulement de sa formation selon les conditions définies ci-après et à désigner un praticien-formateur selon les exigences HES.

Les dates des rencontres tripartites entre étudiant – praticien formateur – responsable du suivi FP sont fixées d'entente entre eux.

N.B. Les institutions nouvelles, si besoin, seront contactées par le site concernant les modalités liées à la formation.

CONDITIONS DE DEROULEMENT DE LA FORMATION EN EMPLOI

(Référence : Lignes directrices pour la formation pratique bachelior, Domaine Travail social.)

Durée

La formation en emploi dure **4 ans**. La présence à l'école est d'environ **70 jours par année académique**, à laquelle il faut ajouter un temps consacré au travail personnel.

Taux d'activité

Le taux d'activité pour effectuer la formation en emploi est au minimum de 50 % d'un emploi plein temps.

Déroulement général

L'année académique est composée de 2 semestres, dont le premier est réparti sur 16 semaines et le second sur 17 semaines⁴. Elle se déroule selon un principe modulaire, chaque module devant être validé au terme de la formation, y compris les modules de formation pratique.

Les cours sont dispensés de manière **hebdomadaire** sur la durée de la formation, à raison de **2 jours consécutifs, les jeudi et vendredi** (volée 2007). L'année académique **débute à la semaine 38**.

L'ensemble de la formation est évalué selon la norme ECTS (European Credit Transfer System) et vaut **180 crédits ECTS**, dont **60 crédits ECTS pour la formation pratique**. Celle-ci est constituée de deux périodes équivalent chacune à **30 crédits ECTS** et englobe deux modules : un module de formation « terrain » réalisé dans le lieu de

Page 2 sur 3

⁴ Cf. Ajout d'une semaine de formation pour compenser les jours fériés

formation pratique (1 x 25 ECTS) et un module d'intégration liés à la formation pratique sous la responsabilité du site (1 x 5 ECTS). L'évaluation des deux modules de formation « terrain » est effectuée par le praticien formateur et un responsable du suivi de formation pratique du site, qui la valident. Elle consiste en l'évaluation de l'ensemble du processus de formation (acquisition des compétences décrites dans le Dossier *Contrat pédagogique tripartite – 2^{me} partie*, la mise en œuvre). Les deux modules d'intégration liés à la formation pratique sont évalués par le site.

L'étudiant rencontre de manière formelle son praticien formateur à intervalles réguliers.

La participation aux cours et autres actes de formation (supervision pédagogique, élaboration des travaux en lien avec la formation pratique) de l'étudiant sont garantis par le lieu de formation pratique.

Le présent contrat est établi en référence et dans le cadre précisé par les documents suivants :

- Convention sur la formation pratique HES-S²/SO; Accord sur l'organisation de la formation pratique HES-S²/SO.

Pour le domaine Travail social :

- Lignes directrices pour la formation pratique bachelor Domaine Travail social;
- Référentiel des compétences génériques et effectives de la filière de formation en travail social HES-SO (Plan d'études cadre bachelor 2006, 4.1.2).

Pour le lieu de formation pratique : (à compléter)

-

Lieu :

Date :

Signature et sceau :

Pour le lieu
de formation pratique :

L'étudiant :

Pour le site
de formation :

Fait en 3 exemplaires.

Le lieu de formation pratique renvoie les 3 exemplaires à l'étudiant, qui les transmettra au site de formation après les avoir signés. Le site de formation transmettra à chacune des parties un exemplaire comportant toutes les signatures.

DOSSIER « CONTRAT PÉDAGOGIQUE TRIPARTITE » 2EME PARTIE

REUNISSANT :

- l'étudiant Tél. :
- le praticien formateur Tél. :
- le responsable du suivi de formation pratique HETS-ies (Référent Processus Formation) Tél. :

Coordonnées du lieu de formation pratique :

du : au :

Pour la période de formation pratique : 1^{ère}
 2^{ème}
Orientation Animation socioculturelle
 Education sociale
 Service social

CONTEXTE INSTITUTIONNEL

(Brève description)

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

de la période de formation pratique (module de formation « terrain »)

Identifier les compétences à développer selon le référentiel des compétences génériques et effectives de la formation bachelor et formuler les objectifs d'apprentissage.

MOYENS DE REALISATION

Ressources humaines, matérielles, organisationnelles, etc.

Pour chaque objectif, nommer les moyens à disposition qui permettent de les réaliser (par moyens on entend situations, activités, tâches, ressources, organisation de l'apprentissage, stratégie, étapes, etc.).

MODALITES D'ÉVALUATION PREVUES

Pour chaque objectif préciser les modalités d'évaluation (ce qui est évalué, avec quels outils et/ou supports d'évaluation, par qui, etc.), les critères d'évaluations (indicateurs qui permettent de dire si l'objectif est atteint ou non) et les échéances de réalisation, les moments d'évaluation formatifs et sommatifs.

LIEU :

DATE :

SIGNATURE :

Le praticien formateur :

L'étudiant :

Le responsable
du suivi FP :

DOSSIER « CONTRAT PÉDAGOGIQUE TRIPARTITE » 3EME PARTIE

Validation du module de formation « terrain »

- l'étudiant :
- le praticien formateur :
- le responsable du suivi FP :

Coordonnées du lieu de formation pratique :

Période de formation pratique :

- 1ère
- 2ème – Orientation Animation socioculturelle
- Education Sociale Service Social
- Répétition

Mode de formation :

- du : au :
- en emploi (EE) à plein temps (PT)
 - à temps partiel (TP)

NOTE OBTENUE⁵ : A B C D E Fx F

Commentaire :

LIEU : DATE : SIGNATURE :

Le praticien formateur :

Le responsable du suivi FP :

⁵ Echelle de notation ECTS : A = Excellent ; B = Très bien ; C = Bien ; D = Suffisant ; E = Passable ; Fx / F = Insuffisant
la note doit être suffisante (E) pour que la période de formation pratique soit validée